

Consignes de Sécurité dans les laboratoires d'enseignement du Département de GEL-GIF durant la session d'Automne 2021

<https://www.ulaval.ca/covid-19/consignes-sociosanitaires>

Consignes

- C1.** Appliquer les règles sanitaires en vigueur pour l'accès et la circulation dans les locaux de l'Université **et porter le masque chirurgical en tout temps dans les laboratoires d'enseignement.**
- C2.** EN CAS DE NON-RESPECT DE CES CONSIGNES, TOUT PARTICIPANT À LA SÉANCE NE SERA PLUS AUTORISÉ À ASSISTER À LA SÉANCE DE LABORATOIRE ET SIGNALÉ AUX AUTORITÉS QUI APPLIQUERONT LA PROCÉDURE PRÉVUE.
- C3.** Dans le cadre du local plt-2128, les étudiants en retard ne sont pas admis (*) à leur séance de laboratoire car des consignes sanitaires et des instructions de sécurité importantes spécifiques à l'expérience de laboratoire sont données au début de la séance par le personnel de surveillance (technicien, professeur, assistant d'enseignement). (*) En conformité avec la réglementation départementale, **tout retard entraîne pour l'étudiant(e) les mêmes conséquences qu'une absence, sans possibilité de reprise.**
- C4.** A l'entrée du local de Laboratoire, utiliser la borne de désinfection des mains.
- C5.** La porte du local franchise, respecter la signalisation et les règles de circulation dans le local.
- C6.** Prendre connaissance des consignes sanitaires spécifiques à l'expérience de laboratoire dispensée par le personnel de surveillance (technicien, professeur, assistant d'enseignement).
- C7.** Au cours de la séance de laboratoire, respecter les règles sanitaires de l'Université et les consignes sanitaires spécifiques à l'expérience de laboratoire dispensées par le personnel de surveillance en début de séance.
- C8.** Au cours de la séance de laboratoire, il est obligatoire de rester à son poste de travail à moins que l'on doive quitter le local. Il est interdit de se déplacer vers une autre table de travail.
- C9.** Quitter le local dès que l'expérience est terminée.